

Brèves économiques de Tunisie et de Libye

Semaine du 12 au 16 octobre 2020

Tunisie :

- Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une chute historique du PIB de 7% en 2020 pour la Tunisie.
- Le déficit courant a atteint -5,0% du PIB sur les 8 premiers mois de 2020 (contre -5,9% du PIB sur la même période en 2019).
- La croissance des crédits s'est accélérée en mai 2020.
- Alors que le nombre de cas de Covid-19 continue de monter en Tunisie, seulement 40% des Tunisiens respecteraient le port du masque.
- L'arrêté autorisant l'emballage du ciment dans du plastique a été abrogé le 13 octobre 2020.

Libye :

- Le FMI a fortement révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour la Libye en 2020 (à -66,7%).
- Le Gouvernement d'entente nationale (GEN) a tenu une réunion sur le budget 2021 et les réformes proposées.
- La National Oil Corporation (NOC) a annoncé la levée de la force majeure sur le champ pétrolier de Sharara, plus grand champ du pays, suite à un accord avec la Garde des sites pétroliers de l'Est.
- Le fonds souverain libyen *Libyan Investment Authority (LIA)* a nommé Ernst & Young (EY) pour réaliser un audit financier de ses comptes de 2019.
- Suite aux manifestations d'août et septembre 2020, de nouvelles arrestations pour corruption ont eu lieu.

Tunisie

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une chute historique du PIB de 7% en 2020 pour la Tunisie après +1,0% en 2019, dans ses « [perspectives de l'économie mondiale](#) » d'octobre 2020. Le FMI a fortement révisé à la baisse ses prévisions précédentes de -4,3% en avril, mais prévoit une reprise de +4,0% en 2021, avant une tendance de +3% les années suivantes. **Le FMI prévoit également un ralentissement relatif de l'inflation à +5,8%** (contre 6,2% prévu en avril) après +6,7% en 2019. Après une hausse entre mars et avril 2020, les tensions inflationnistes se sont apaisées par la suite (taux d'inflation à +5,4% en septembre 2020), ce qui a amené la Banque centrale de Tunisie (BCT) à abaisser une nouvelle fois son taux directeur fin septembre 2020. Enfin, le FMI prévoit **une légère résorption du déficit courant de -8,5% du PIB en 2019 à -8,3% du PIB en 2020** (contre une estimation de -7,5% du PIB en 2020 dans le précédent rapport) et un **recul de l'investissement de 16,4% du PIB en 2019 à 10,3% du PIB en 2020**.

Le déficit courant a atteint -5,0% du PIB (soit 4,64 Mds TND) **sur les 8 premiers mois de 2020 (contre -5,9% du PIB sur la même période en 2019) selon la Banque centrale de Tunisie (BCT)**. Cette baisse du déficit courant résulte de la **réduction du déficit commercial** (-28,4% en g.a. à -9,2 Mds TND fin août 2020), dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie) ; **malgré la baisse de l'excédent de la balance des services** (liée notamment à la baisse des recettes touristiques de -61,0% en g.a. à 465 M EUR). L'amélioration du solde courant a contribué à la reconstitution du stock de réserves de change (7,6 Mds USD au 5 octobre, soit 143 jours d'importation, en hausse de 31 jours par rapport à fin 2019, et bien au-dessus du ratio d'adéquation du FMI de 90 jours d'importation).

La croissance des crédits s'est accélérée en mai 2020, après une longue tendance au ralentissement. Les crédits à l'économie ont en effet progressé de +4,3% en g.a. en juillet 2020, après +3,1% en mai, contre +13,3% en février 2018. La croissance des crédits a notamment bénéficié **des mesures prises par la BCT permettant de faire baisser le cout du crédit** : i/ la baisse du taux directeur à deux reprises en mars et en septembre 2020, ii/ la fourniture de liquidités aux banques (institution d'une ligne de refinancement à 1 mois-COVID 19), et la politique de collatéraux de la BCT. Enfin, le **volume de refinancement des banques a légèrement augmenté** en août 2020 (10,1 Mds TND, après 9,9 Mds TND le mois précédent), et les **besoins des banques en liquidité en août 2020 restent quasi-stables** à environ 10 Mds TND depuis février 2020.

Alors que le nombre de cas de Covid-19 continue de monter en Tunisie, seulement 40% des Tunisiens respecteraient le port du masque. 34 790 cas de contamination au Covid-19 et 512 décès ont été confirmés au 12 octobre 2020. Le directeur général de la santé M. Faycel Ben Salah a déclaré que le taux de port du masque est passé de 10 à 40%, un résultat positif mais qui demeure insuffisant face à la progression de la pandémie. De surcroît, il a

indiqué que 50% de ceux qui portent le masque ne le font pas dans les règles. Par ailleurs, il a annoncé que le **ministère œuvre à renforcer les capacités des hôpitaux** pour pouvoir gérer la recrudescence des malades, précisant que 59 services dans 30 établissements hospitaliers ont été mobilisés pour prendre en charge les malades et que **300 lits oxygène seront distribués** sur les structures de première ligne pour améliorer la prise en charge à ce niveau et éviter le recours à la réanimation. M. Ben Salah a également rappelé que **18 laboratoires du secteur public et 33 laboratoires du secteur privé sont actuellement mobilisés** pour réaliser des tests de dépistage du Covid-19. Cependant, les inspections effectuées récemment ont révélé l'existence d'infractions dans 8 laboratoires (non-respect du cahier des charges, recours à la sous-traitance, etc). Il a indiqué que **le prix du test RT-PCR effectué en laboratoire est fixé à 209 TND**. Enfin, il a déclaré que **le Fonds 1818 de lutte contre le coronavirus a permis de récolter 201,6 Mds TND**, dont 52 Mds ont été dépensés dans des projets réalisés, 146 Mds en cours pour l'acquisition d'équipements et dispositifs médicaux qui ne devront parvenir en Tunisie qu'au mois de novembre ou décembre prochain, et 3 Mds ont été dépensés dans la vaccination du personnel et dans d'autres questions urgentes.

L'arrêté autorisant l'emballage du ciment dans du plastique a été abrogé le 13 octobre. Suite à la concertation entre la ministre de l'Industrie, des PME et des Mines, Mme Salwa Sghaier, et le ministre du Commerce et du Développement des exportations, M. Mohamed Bousaid, le décret portant annulation de l'arrêté autorisant l'emballage de ciment dans des sacs plastiques a été publié dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), le 13 octobre 2020. Pour rappel, **le 14 août 2020 avait été publié au JORT l'arrêté permettant l'emballage de ciment dans des sacs en plastique**, notamment du polypropylène, matériel que le système tunisien de recyclage n'est pas en mesure de recycler selon la ministre de l'Industrie, des PME et des Mines. Il est à souligner qu'au-delà des externalités environnementales négatives qu'engendrait cet arrêté, ce dernier était **en opposition avec les dispositions du décret gouvernemental du 16 janvier 2020**, fixant les types de sacs en plastique (notamment les sacs en plastique à usage unique) dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur. Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} mars 2020 dans les centres commerciaux et les pharmacies et concernera également, à partir du 1^{er} janvier 2021, tous les producteurs, importateurs, distributeurs et détenteurs de sacs en plastique. Selon un rapport du World Wildlife Fund de juin 2019, **le coût environnemental annuel de la mauvaise gestion des déchets plastiques sur divers secteurs (tourisme, pêche, transport maritime) est d'environ 20 M USD (plus de 64 M TND)**. Si 80 % des déchets plastiques sont collectés, la quasi-totalité (95% selon l'Agence Nationale de Gestion des Déchets) finit dans des décharges où ils sont enfouis, et **seuls 4% sont recyclés**.

Libye

Le FMI a fortement révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour la Libye en 2020 (à -66,7%), qui subit en 2020 les conséquences de la crise du covid-19 et du blocus pétrolier mis en place entre janvier et septembre 2020 : i/ **Baisse estimée du taux de croissance du PIB réel de -66,7% en 2020**, après +9,9% en 2019 (contre une récession de -58,7% prévue pour 2020 selon le rapport d'avril 2020), mais reprise prévue de +76,0% en 2021. ii/ **Taux d'inflation de +22,3% prévu pour 2020**, après +4,6% en 2019 (pas de révision par rapport aux estimations d'avril 2020). iii/ **Creusement du déficit courant de -0,3% du PIB en 2019 à -59,8% du PIB en 2020** (fortement révisé à la baisse par rapport au précédent rapport, qui tablait sur un déficit courant de -6,6% du PIB pour 2020). iv/ **Hausse de l'investissement de 40,4% du PIB en 2019 à 77,4% en 2020**. Le FMI note cependant que la fiabilité des données de la Libye reste faible, en particulier en ce qui concerne les comptes nationaux et les projections à moyen terme.

Le Gouvernement d'entente nationale (GEN) a tenu une réunion le 13 octobre 2020 sur le budget 2021 et les réformes proposées. Le projet de budget a été renvoyé pour approbation, en tenant compte des commentaires des ministres. Lors de la réunion, tenue le 13 octobre 2020, le ministère des Finances a également proposé 26 nouvelles initiatives de réforme, à la fois dans le domaine financier et numérique et dans le domaine institutionnel. Parmi les **réformes financières et numériques** proposées figuraient notamment : réforme des salaires du secteur public ; réforme des paiements électroniques ; mise en place d'une base de données biométrique nationale ; mise en place du système douanier automatisé SYDONIA, conçu par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui couvre la plupart des procédures de commerce extérieur ; développement du système d'administration fiscale ; unification des échelles salariales. Par ailleurs, les **réformes institutionnelles** proposées comprenaient notamment : la mise en place d'une unité macro-économique (pour les statistiques économiques et financières) ; le changement du rôle des banques spécialisées ; la création d'une société PPP pour un partenariat entre les secteurs public et privé ; la mise en place d'un centre de communication et de presse au ministère des Finances ; la création d'une cellule de renseignement financier ; la restructuration du ministère des Finances ; l'établissement d'une unité de réduction des dépenses, ainsi que d'une unité de développement des revenus pétroliers.

La National Oil Corporation (NOC) a annoncé la levée de la force majeure à compter du 11 octobre 2020 sur le champ pétrolier de Sharara, plus grand champ du pays, suite à un accord avec la Garde des sites pétroliers de l'Est (Petroleum Facilities Guard – PFG). Selon la NOC, en vertu de cet accord, la PFG s'engage à mettre fin à tous les obstacles auxquels fait face le champ pétrolier de Sharara. La NOC a ainsi donné l'instruction à l'opérateur *Akakus Oil Company* de recommencer la production sous réserve du respect des normes de sécurité. Pour rappel, après 8 mois de blocus pétrolier, le maréchal Haftar a annoncé le 18 septembre 2020 la reprise de la production et des exportations de pétrole libyen à condition que la répartition des revenus soit révisée et qu'ils ne servent pas à financer le terrorisme. La NOC avait ensuite déclaré le 19 septembre la levée de la force majeure pour les champs et ports pétroliers « sûrs ». Les activités ont déjà redémarré dans les ports de Hariga, Brega et Zouetina et les champs pétroliers de Sarir et de Hamada.

Le fonds souverain libyen *Libyan Investment Authority (LIA)* a nommé Ernst & Young (EY) pour réaliser un audit financier de ses comptes de 2019. Selon la LIA, cette nomination s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à consolider la gouvernance, la divulgation et la transparence et à renforcer la confiance avec la communauté internationale. Elle a par ailleurs déclaré souhaiter achever en novembre prochain l'évaluation de tous ses actifs jusqu'en 2019. Pour rappel, afin d'éviter les détournements de fonds suite à la 1^{ère} guerre civile libyenne de 2011 et conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) n°1970 du 26 février 2011, et n°1973 du 17 mars 2011, les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur le territoire des Etats membres de l'ONU, qui sont détenus ou contrôlés, directement ou indirectement par la LIA au 16 septembre 2011, ont été gelés. Les intérêts et autres revenus ou paiements sur ces actifs gelés, qui ont été générés après le 16 septembre 2011, sont également gelés. En revanche, ces actifs, ainsi que les intérêts, et autres revenus ou paiements sur ces actifs, ne sont pas gelés s'ils sont localisés en Libye ou ont été acquis après le 16 septembre 2011.

Suite aux manifestations d'août et septembre 2020, de nouvelles arrestations pour corruption ont eu lieu. Le bureau du procureur général a ordonné l'arrestation du directeur du département d'exploitation des centrales électriques de la Compagnie générale d'électricité de Libye (GECOL) pour la région centre pour abus de pouvoir, ainsi que du maire de Khoms pour corruption. Pour rappel, suite aux manifestations dans l'Ouest libyen en août et septembre 2020 pour protester contre la corruption dans l'État et les mauvaises conditions de vie, M. Al-Sarraj avait appelé le système judiciaire libyen à enquêter sur les fonctionnaires accusés de corruption.